



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

27 septembre 2021 - 19H00

Compte-rendu de la séance

Date de la convocation : 20 septembre 2021
--

Date de la séance : 27 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absents avec procuration : 5

Absent : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoint, M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Charlotte VALLADIER, Mme Justine IMBERT, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Vincent MIOLANE, Mme Aurélie PASCAL, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.
--

Absents avec procuration :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Mme Christine NOURRISSON à M. Marc CUSSAC,- M. Marc REYROLLE à M. Serge BATISSE,- M. Eric CHEVALEYRE à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER,- M. Adrien LEONE à M. Julien ALMODOVAR,- M. Marius FOURNET à M. Albert LUCHINO. |
|---|

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

N°21/09/27/001

OBJET : REGIE ABATTOIR MUNICIPAL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en complément des 55 000 € déjà versés en 2021, une somme supplémentaire de 70 000 € doit être inscrite au budget 2021 à titre prévisionnel en vue d'assurer l'équilibre financier de la Régie d'exploitation de l'abattoir municipal.

Le versement de cette subvention complémentaire à la Régie de l'abattoir municipal, interviendra dans la limite du crédit inscrit, ceci bien entendu, sous réserve que les résultats de la régie le justifient.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour le versement de cette subvention à la Régie d'exploitation de l'abattoir municipal.

N°21/09/27/002

OBJET : HEBERGEMENT CORAL : MODALITES DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION DE GESTION CFA PROMOTION LIVRADOIS-FOREZ

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, la Commune a la possibilité de mettre à disposition de l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez les locaux réalisés dans le bâtiment dit « hébergement CORAL ».

Ces locaux se décomposent :

- Rez-de-chaussée : 3 salles d'activités au rez-de-chaussée et 2 chambres adaptées de 2 lits.
- Etage 1 : 7 chambres de 4 lits, 3 chambres de 2 lits.
- Etage 2 : 7 chambres de 4 lits, 3 chambres de 2 lits.

Compte tenu des besoins effectifs précisés par son représentant, l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez, outre les voies d'accès, est autorisée à utiliser 13 lits répartis sur le 2^{ème} étage en accord avec l'agent communal responsable du centre. Il reste toutefois entendu que la commune se réserve la possibilité de valoriser son patrimoine en louant, durant les périodes scolaires, les chambres non concernées par les présentes. Dans ce dernier cas l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez fera son affaire de la surveillance et de l'encadrement des seuls apprentis dont il a la responsabilité.

La période d'utilisation l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez reste la suivante à savoir du **06 septembre 2021 au 07 juillet 2022 inclus** à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il est en effet expressément convenu que la Commune reprendra, si le besoin s'en fait sentir, la libre disposition du bâtiment et des voies d'accès pendant la totalité des vacances scolaires.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à 13 personnes (élèves, apprentis et encadrement) environ selon les arrivées et départs en cours d'année scolaire.

L'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez s'engage à verser à la Commune, pour l'utilisation des seuls locaux objet des présentes, une contribution financière pour un montant annuel de :

785.60 € par an par lit occupé soit une redevance égale à $785.60 \times 13 = 10\,212,80$ €.

Ces contributions correspondent notamment pour les périodes d'utilisation par l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez :

- A la mise à disposition des locaux
- Aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage, fournitures et produits d'entretien).
- A l'usure du matériel.
- A la rémunération du personnel de la commune, chargé de l'entretien des locaux, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- A assurer et indemniser la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard aux équipements mis à disposition figurant au titre I.

Après cet exposé, le Conseil Municipal unanime :

- Donne son accord sur le principe de cette mise à disposition et des modalités financières y afférentes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

N°21/09/27/003

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 mai 2021, le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables à l'école de musique.

Monsieur le Maire propose de baisser le prix de location des violons à 30 €/trimestre au lieu de 52 €/trimestre.

Cette proposition est motivée par le fait que la tarification actuelle est bien au-dessus du tarif appliqué dans d'autres écoles ou en magasin et de ce fait l'école municipale de musique risque de ne plus arriver à louer des instruments.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de modifier ce tarif.

N°21/09/27/004

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING ET DES CHALETS

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 2 juillet 2021, le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables au camping et aux chalets des Trois Chênes pour la saison 2022.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un tarif supplémentaire de 10 € pour la caution des badges prêtés à chaque client du camping et des chalets.

En effet, ces badges ne reviennent pas systématiquement à l'accueil, ce qui engage des frais supplémentaires chaque année pour commander de nouveaux exemplaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de créer ce tarif.

N°21/09/27/005

OBJET : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la décision modificative ci-dessous.

SECTION INVESTISSEMENT

Il s'agit notamment de :

- Procéder au remboursement des 1eres échéances de l'emprunt souscrit en début d'exercice (+ 32 000€)
- Prendre en compte de nouvelles dépenses

- + Acquisition logiciel cimetièrre (+ 12 000 €)
- + D mat rialisation autorisations d'urbanisme (+ 3 550 €)
- + Acquisition mobilier pour mairie ronde (+ 1 100 €)
- + Acquisition mobilier pour ram - d m nagement   la cit  administrative (+ 5 000 €)
- + Acquisition de mat riel informatique pour les  coles (+ 25 567 €)
- + Acquisition tron onneuse thermique (+ 1 400 €), compl ment  pareuse (+ 1 800 €)
- + Solde des march s de travaux Maison des Jeunes / Cit  Administrative (+ 50 000€)
- + Acquisition   l'EPF-SMAF de l'immeuble section AM421 – Place Saint Jean (+ 31 172.94 €) avant sa cession   la SCI APIC
- + Acquisition   l'EPF-SMAF de l'immeuble section AC240 – Bayle (+ 22 844.46 €) avant sa cession   la soci t  INAYA
- + Op ration d'ordre – Entr e des 2 immeubles dans l'actif (+ 108 468.41 €)

Ces d penses sont compens es par :

- des diminutions de d penses
 - o Chapitre 20 – D penses impr vues (- 13 790 €)
 - o Op ration 248 - Stade -Eclairage (- 20 000 €)
 - o Op ration 347 – Boulevard Henri IV (- 49 932 €)
- des subventions compl mentaires
 - o CAF - D m nagement RAM (+ 5 000 €)
 - o ETAT - Plan num rique Ecole (+ 20 000 €)
 - o FIC Plan de Relance – Ecole (+ 2 700 €)
 - o DRAC – Subvention travaux d'urgence   l' glise (+ 6 488 €)
- des produits de cession
 - o Vente  pareuse (+ 4 200 €)
 - o Cessions Immeubles AC 421-Place Saint Jean (+ 50 000) AC 240-Bayle (+ 14 325 €)
- Op ration d'ordre – Entr e des 2 immeubles dans l'actif (+ 108 468.41 €)

SECTION FONCTIONNEMENT

Il s'agit de :

- Proc der au remboursement des int r ts des 1eres  ch ances de l'emprunt souscrit en d but d'exercice (+ 32 000€)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611-30 : Eau et assainissement	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611-421 : Eau et assainissement	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60611-81 : Eau et assainissement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	13 790.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	13 790.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-024-01 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 325.00 €
R-024-820 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 525.00 €
D-2118-01 : Autres terrains	0.00 €	80 921.57 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-01 : Autres constructions	0.00 €	27 548.84 €	0.00 €	0.00 €
R-27638-01 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	108 468.41 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	108 468.41 €	0.00 €	108 468.41 €
R-1311-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-1313-248-211 : Ecole Maternelle	0.00 €	0.00 €	600.00 €	0.00 €
R-1313-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €
R-1318-311-522 : Relais assistantes maternelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-1321-250-324 : Eglise	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 488.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	600.00 €	34 788.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-241-020 : Administration	0.00 €	15 550.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	15 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2118-01 : Autres terrains	0.00 €	22 845.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-01 : Autres constructions	0.00 €	31 173.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-258-412 : Stade	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-259-820 : Voirie divers	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-248-211 : Ecole Maternelle	3 198.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	28 785.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-241-020 : Administration	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-311-522 : Relais assistantes maternelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	23 198.00 €	92 083.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-338-422 : Réhabilitation Maison des Jeunes / Cité Administrative	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-347-820 : Boulevard Henri IV	49 932.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	49 932.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	86 920.00 €	298 101.41 €	600.00 €	211 781.41 €
Total Général		211 181.41 €		211 181.41 €

N°21/09/27/006

OBJET : BUDGET EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la décision modificative ci-dessous, en vue de procéder au remboursement des 1ères échéances de l'emprunt souscrit en début d'exercice.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8061-911 : Fournitures non stockables (eau, énergie,)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641-911 : Emprunts en euros	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

N°21/09/27/007

OBJET : ETUDE MOBILITE CENTRE-VILLE D'AMBERT

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

La Commune d'Ambert s'est engagée, aux côtés de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, dans le programme « Petites villes de demain » (PVD). Dans ce cadre, elle souhaite se doter d'études stratégiques et prospectives en matière d'aménagement du territoire afin d'élaborer un programme d'actions de redynamisation de leurs centres.

Elle souhaite lancer en priorité une étude portant sur les mobilités (automobiles, poids lourds, cyclables et piétonnes) et sur les stationnements afin d'élaborer un plan de déplacement sur son centre-ville.

Cette étude serait portée par la Communauté de communes pour le compte de la commune d'Ambert et des communes de Cunlhat et d'Arlanc qui souhaitent aussi réaliser cette étude. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera passée entre la Communauté de communes et les communes bénéficiaires dont Ambert fait partie.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 60 000 € TTC (50 000 € HT), financée de la manière suivante :

- Le fond de la Banque des Territoires, mise à disposition pour le compte des communes lauréates du programme PVD, prendrait en charge 50 % du montant TTC de l'étude.
- Le fond LEADER géré par le Parc Régional du Livradois Forez prendrait en charge 30 % HT de l'étude.
- Le restant dû serait pris en charge par les trois communes (environ 5 000 € par commune).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- De valider le lancement de l'étude mobilité porté par la Communauté de communes ;
- De valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'approuver son plan de financement ;
- De solliciter le fond de la Banque des Territoires et le programme LEADER du Parc Livradois-Forez.

N°21/09/27/008

OBJET : VENTE TERRAIN COMMUNE – TRESSE INDUSTRIE

La société Tresse Industrie, sollicite la commune pour l'achat du terrain de rugby afin de réaliser la construction d'un bâtiment industriel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer tout acte pour la vente des parcelles H n° 558, 559, 563 (en partie), 564, 596 et 1002 (en partie) d'une surface d'environ 21848 m² (document d'arpentage en cours), pour un montant de 10,32 € du m².



N°21/09/27/009

OBJET : MAISON DES JEUNES – CITE ADMINISTRATIVE : AVENANT DE PROLONGATION DES DELAIS DES MARCHES DE TRAVAUX

Le marché de travaux de « Rénovation de la Cité Administrative et Restructuration de la Maison des Jeunes » prévoyait un délai global d'exécution de 16 mois, à compter du 13 septembre 2019 pour le lot 1 Désamiantage et à compter du 19 novembre 2019 pour les 18 lots suivants.

Par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a prolongé ce délai de 6 mois pour le lot n°1-Désamiantage et 4 mois pour les lots suivants, portant la réception à la mi-juillet 2021.

Afin de tenir compte de la complexité de la tenue du chantier dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de coronavirus, et notamment aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, le Conseil municipal, unanime, décide d'accepter une nouvelle prolongation des délais d'exécution pour l'ensemble des entreprises portant **la réception globale du chantier au 29 juillet 2021.**

N°21/09/27/010

OBJET : REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME – MAISON DES JEUNES/CITE ADMINISTRATIVE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime :

- Décide la révision de l'autorisation de programme comme suit :

	BUDGET 2021	REVISION 2021
Montant Total	3 950 000,00 €	4 000 000.00 €
<i>Crédits de Paiement 2019</i>	196 456,37 €	196 456,37 €
<i>Crédits de Paiements 2020</i>	1 496 330,16 €	1 496 330,16 €
<i>Crédits de Paiements 2021</i>	2 257 213,47 €	2 307 213,47 €

- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions en ce sens.